



Dossier :

Politique pénale et éducative : renforcer les références communes

/ P. 06

ENTRETIEN

Madeleine MATHIEU,

Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse : « *Permettre aux jeunes qui nous sont confiés de repartir du bon pied vers une vie d'adulte* ».

/ P. 03

ACTUALITÉS

Coopération internationale

Enrichir les réflexions et promouvoir les pratiques en matière pénale et en protection de l'enfance.

/ P. 04

RENCONTRE

Ahmed GUINDO, suivi par la PJJ, et Franck MONVILLE, son éducateur

« *Travailler sur un projet et le faire aboutir* ».

/ P. 12



FAVORISER LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES CONFIEÉS

Le 7 mars 2017, dans les locaux de l'unité éducative d'activités de jour de la Fontaine-au-Roi à Paris (11^e), le ministère de la Justice, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et l'Union nationale des Missions locales ont signé un accord-cadre de partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice. Pour conforter cet accord, le ministère du Travail s'est engagé à cofinancer cinquante postes de conseillers référents Justice au sein des missions locales. Ceux-ci pourront intervenir auprès des publics mineurs et majeurs sous main de justice au sein des établissements pénitentiaires, mais aussi près de leurs lieux d'hébergement ou de placement pour ceux suivis en milieu ouvert.

DANS CE NUMÉRO

ENTRETIEN | P.03

Madeleine MATHIEU,
directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse

ACTUALITÉS | P.04-05

- Coopération internationale
- Concours « Éducateur, pourquoi pas moi? »
- Retours de zone de conflits
- À lire dans les cahiers dynamiques
- Mineurs non accompagnés
- 11^e remise du prix « Des cinés, la vie ! »

DOSSIER | P.06-07

Politique pénale et éducative :
renforcer les références
communes

EN RÉGIONS | P.08-09

Actualités des territoires

EN IMAGES | P.10

À VENIR | P.11

RENCONTRE | P.12

Ahmed GUINDO, jeune majeur
suivi par la PJJ, et Franck
MONVILLE, son éducateur
référent

Avenirs / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 Tél. : 01 44 77 69 78

Directrice de la publication : Madeleine MATHIEU

Rédacteur en chef : François Leray • Rédactrice en chef déléguée : Pauline Guillot

Rédaction : Gilles Belair, Marie-Laure Daniel, Florence Fantini, Florence Faure, Louisa Erraiss,

Nathalie Mora, Nour-Eddine Mrani, Jean-Philippe Gurecki, Caroline Herbaut, Adrien Derain, Aurélie Roussel, Yann Sebille

Crédit photos : B de Diesbach/MJ/DICOM, Caroline Montagné/MJ/DICOM, Olivier Chatelain/MJ/DICOM

Conception graphique : Bénédicte Pereira • Maquette : Coralie Fondeville • Impression-Routage : Imprimerie de la Centrale

N° ISSN 1956-3094 - Dépôt légal à parution

MADELEINE MATHIEU

Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

*“Permettre aux jeunes qui nous sont confiés de repartir du bon pied vers une vie d’adulte”***QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS ?**

J’ai exercé la profession de magistrat à des postes extrêmement variés. J’ai été juge d’instance en Alsace-Moselle, juge des enfants puis juge d’instruction avec une compétence Mineurs à Bobigny. J’ai dirigé le service de l’application des peines d’Evry au moment de la juridictionnalisation de l’application des peines, puis j’ai exercé à Paris, avant de rejoindre, pour la première fois, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse en 2004. J’y suis restée quatre ans et ai occupé notamment les fonctions de sous-directrice des missions. J’ai ensuite été conseillère à la Cour d’appel de Paris avant de présider des cours d’assises. En 2016, j’ai pris les fonctions de présidente de chambre sociale à la Cour d’appel de Versailles.

En prenant mes fonctions de directrice de la protection judiciaire de la jeunesse en février 2017, j’ai vraiment retrouvé avec beaucoup de bonheur l’ensemble des professionnels. J’ai retrouvé en eux la passion, l’investissement au quotidien au service des jeunes les plus en difficulté, l’attachement à des valeurs fortes. C’est extrêmement précieux et je crois que c’est assez spécifique à cette institution.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POUR L’INSTITUTION ?

L’un des grands enjeux pour la PJJ aujourd’hui est de favoriser la continuité des parcours des jeunes et de conforter l’articulation des prises en charge autour d’un milieu ouvert socle. Je vais m’attacher à faire partager l’impérieuse nécessité qu’un mineur soit pris en compte non seulement dans son intégralité en tant que personne mais aussi dans une dimension de continuité de son existence. Nous ne devons pas constituer qu’une parenthèse qui ne se préoccuperait ni de l’avant ni de l’après. Nous devons être le lieu de l’articulation positive pour ces jeunes, souvent en grande difficulté au démarrage de leur vie, qui leur permettra de repartir du bon pied vers une vie d’adulte.

L’autre grande priorité est la compréhension et la résolution des problèmes posés par les jeunes en voie de radicalisation. Ce travail a, par ailleurs, toutes les chances d’apporter beaucoup à notre institution sur l’ensemble de ses missions et aux professionnels de terrain pour le traitement de situations souvent complexes.

QUELS SONT LES GRANDS CHANTIERS EN COURS ?

Nous poursuivons les travaux engagés en termes de formation et d’accompagnement d’équipe pour arriver à soutenir des jeunes en grande difficulté. Cela passe aussi bien-sûr par le dialogue social et par une



préoccupation toujours accrue des lignes fonctionnelles et hiérarchiques pour la qualité de vie au travail des professionnels.

Nous continuons également à décliner les orientations de la PJJ et à faciliter leur appropriation par les équipes éducatives, en se focalisant sur l’essentiel.

Par ailleurs, le positionnement de la protection judiciaire de la jeunesse comme pilote de la politique judiciaire de protection de l’enfance constitue en enjeu fort. Des échanges soutenus, notamment avec les professionnels de terrain et les magistrats, doivent permettre d’asseoir le rôle de la direction aussi bien dans les grandes orientations de la protection de l’enfance que dans la justice pénale des mineurs.

Je tiens à souligner, s’il en était besoin, que la place ainsi reconnue à la DPJJ ne remet nullement en cause l’interdiction faite au ministère de la Justice d’adresser aux magistrats du ministère public des instructions dans les affaires individuelles. La rédaction du projet de décret s’inspire d’ailleurs de celles existant déjà pour les autres directions du ministère concernées. Elle permettra en revanche d’offrir aux magistrats du parquet des mineurs un interlocuteur spécialisé dans les questions relevant de leurs fonctions.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Échanger sur les pratiques et les méthodes

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est engagée dans plusieurs projets internationaux afin d'enrichir ses réflexions et promouvoir ses pratiques aussi bien en matière pénale que de protection de l'enfance.

En Côte d'Ivoire, elle participe à un programme mis en œuvre par l'Agence française de Développement visant à favoriser le renforcement du secteur justice, en apportant notamment un appui technique à l'Institut national de Formation judiciaire du pays. Il s'agit, pour la DPJJ et l'ENPJJ, de former des personnels de l'éducation surveillée, opérateurs de la justice des mineurs de Côte d'Ivoire, et à appuyer la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ivoirienne dans l'amélioration des prises en charge des mineurs dans le cadre civil ou pénal.

D'autre part, la DPJJ participe à des projets européens conduits par l'Observatoire international de la justice juvénile (OIJJ). Deux d'entre eux portent sur les réponses judiciaires développées face au phénomène de radicalisation des mineurs, l'un étant centré plus spécifiquement sur la question de la radicalisation des mineurs détenus. Les travaux ont débuté en juillet 2016 et janvier 2017, pour une durée de deux ans. Ils visent à échanger sur les pratiques européennes et à former le personnel judiciaire sur les réponses à apporter à cette problématique. Dans ce cadre, sont prévues des visites d'études sur les pratiques établies dans d'autres pays (Pays-Bas, Allemagne et Belgique) et l'élaboration d'un rapport national. Un troisième projet, proposé par l'OIJJ, porte sur l'efficacité de la justice restaurative en matière de mineurs et le partage des pratiques développées avec succès en Europe.

CONCOURS

Éducateur, pourquoi pas moi ?

Les inscriptions à la 10^e promotion de la classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la PJJ étaient ouvertes jusqu'au 9 mai 2017. Ce dispositif vise à favoriser l'accès de candidats dont la situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation du concours. 35 élèves feront leur rentrée le 4 septembre 2017.



PUBLICATIONS



Travail social, encadrement et management

Manager, manager à distance, permettre une articulation harmonieuse entre les responsables d'unités éducatives et les directeurs, assurer la gouvernance, favoriser la prise de responsabilités de tous, identifier les différences qui existent entre le secteur associatif et la PJJ.

Les missions d'encadrement posent des questions centrales aujourd'hui. Le 68^e opus des *Cahiers dynamiques* fait le point sur les pratiques et tente d'éclairer l'ensemble des acteurs de la protection de la jeunesse.

Des droits pour les jeunes

Un cadre légal très clair, des organisations dédiées, des conventions et normes internationales et nationales spécifiques. Et pourtant aujourd'hui, en France, les droits de l'enfant ne sont pas toujours complètement pris en compte.

Ce 69^e numéro est consacré au respect des droits, de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il pose la question de la parole du jeune, des voies de recours qu'il peut utiliser, de la formation dispensée aux professionnels de la PJJ et plus largement du travail social.

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Soutenir l'évaluation

Le comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés s'est réuni le 9 mars 2017. Ce premier rendez-vous de l'année 2017 était présidé par Madeleine MATHIEU, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Cette instance partenariale de concertation rassemble onze départements, des associations, des magistrats et représentants de l'Etat, tous acteurs de l'évaluation et de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Parmi les sujets abordés figurait l'harmonisation progressive sur le territoire de l'évaluation de la minorité et de l'isolement, porte d'entrée pour ces mineurs dans le dispositif de la protection de l'enfance. L'enjeu pour 2017 est d'accompagner les acteurs de terrain pour qu'ils s'approprient ce nouveau texte.

La formation à l'évaluation, proposée par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, le Centre national de la fonction publique territoriale et la Mission mineurs non accompagnés, permet de professionnaliser progressivement tous les évaluateurs.

Madeleine MATHIEU a salué l'implication de tous dans la mise en œuvre de ce dispositif et annoncé l'organisation par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse d'un colloque national sur les mineurs non accompagnés qui se tiendra en fin d'année 2017.

RETOURS DE ZONE
DE CONFLITS**La double mesure à l'essai**

Une circulaire concernant le suivi en assistance éducative des mineurs de retour de zone irako-syrienne, relative à la Loi « sécurité publique » du 28 Février 2017, a été signée par le ministère de la Justice le 23 Mars 2017.

Elle prévoit, exceptionnellement et afin de prendre en charge le plus efficacement possible les mineurs de retour de zone de conflits, la mise en place d'une mesure éducative en milieu ouvert exercée par le service public de la PJJ concomitamment à un placement à l'aide sociale à l'Enfance.

Ce dispositif doit permettre de soutenir la prise en charge de ce public particulier par une analyse pluridisciplinaire des situations complexes et dans une dynamique d'individualisation des suivis.

L'expérimentation, conçue pour une durée de trois ans, sera évaluée par un comité de suivi composé d'experts.

Un rapport d'évaluation de l'expérimentation sera produit six mois avant son échéance et remis au Parlement qui pourra décider, s'il l'estime nécessaire, de pérenniser cette disposition.

11^E REMISE DU PRIX « DES CINÉS, LA VIE ! »**« Belle gueule » d'Emma BÉNESTAN, meilleur court métrage**

Le 31 mars 2017, la Cinémathèque française a accueilli la 11^e cérémonie de remise du prix « Des cinés, la vie ! ». Jeunes, professionnels de la PJJ et partenaires étaient réunis.

Pendant plusieurs mois, les jeunes, accompagnés par les équipes éducatives, ont visionné les douze films sélectionnés, débattu puis voter. Florence LIANOS, adjointe à la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, a salué l'action des jeunes et des professionnels : « Ce sont votre motivation et votre investissement qui font la réussite de cette opération, comme pour toutes les manifestations nationales de la PJJ ». Le trophée a été réalisé par les adolescents de l'unité éducative d'activités de jour de Toulouse. « Recevoir ce prix décerné par des jeunes, aux parcours souvent compliqués, est pour moi très émouvant. Le fait que mon film soit vu par un public qui ne pourrait pas forcément y avoir accès, qu'en plus le sujet parle aux jeunes et les touche, c'est fantastique ! », a réagi la réalisatrice lauréate.

Politique pénale et éducative: renforcer les références communes

LA COHÉRENCE, LA LISIBILITÉ ET L'INDIVIDUALISATION DES RÉPONSES JUDICIAIRES À LA DÉLINQUANCE DES MINEURS DOIVENT GUIDER LES DÉCISIONS DES MAGISTRATS COMME LES PRISES EN CHARGE MENÉES PAR LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE. CES OBJECTIFS COMMUNS ONT ÉTÉ PRÉCISÉS DANS LA CIRCULAIRE DE POLITIQUE PÉNALE ET ÉDUCATIVE RELATIVE À LA JUSTICE DES MINEURS DU 13 DÉCEMBRE 2016. LEUR RÉALISATION REPOSE AVANT TOUT SUR UNE ARTICULATION EFFICACE ENTRE LES ACTEURS DE LA JUSTICE DES MINEURS, DÈS LE STADE DES ALTERNATIVES AUX POURSUITES ET JUSQU'À L'EXÉCUTION DES MESURES ET DES PEINES.

CRÉATION D'INSTANCES TRIPARTITES

L'efficacité de la réponse judiciaire, de la prévention et de l'action éducative implique une réelle dynamique entre les autorités judiciaires et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Au sein des parquets, les magistrats spécialement en charge des affaires concernant les mineurs sont les interlocuteurs des juges des enfants comme des établissements et services de la PJJ.

Les échanges entre les magistrats du siège et du parquet et les professionnels de la PJJ seront renforcés par des rencontres organisées au sein des juridictions, selon des modalités déclinées localement, dans le cadre d'instances de coordination tripartites.

Ces nouvelles instances viennent se substituer aux trinômes judiciaires qui étaient composés du ou des juge(s) des enfants du ressort du tribunal de grande instance, du ou des substitut(s) chargé(s) des affaires de mineurs et des services de la PJJ. Ces dernières concernaient un panel de jeunes restreint et visaient essentiellement le repérage de ceux présentant un risque important de réitération.

Les instances tripartites portent davantage l'attention sur la construction d'une stratégie de prise en charge en fonction des difficultés des mineurs ayant besoin

d'un suivi judiciaire et/ou éducatif particulièrement soutenu et adapté. Elles ont pour objectifs de renforcer la coordination et l'expertise pluridisciplinaire par le biais de rencontres semestrielles, au sein des juridictions. Les modalités de mise en œuvre seront fixées localement. Il revient aux directeurs territoriaux de la PJJ d'initier cette coordination en tant que pilotes des liens entre le secteur public et le secteur associatif habilité, ainsi qu'entre les services de milieu ouvert et les établissements de placement.

Ces instances viennent s'ajouter à celles déjà existantes telles que les conférences annuelles sur la justice des mineurs organisées au sein des cours d'appel et les comités de pilotage des lieux de détention pour les mineurs organisés conjointement par la PJJ et l'administration pénitentiaire au niveau inter-régional. Cette coordination passe également par une participation toujours renforcée des acteurs de la justice des mineurs aux différentes instances extérieures et partenaires de la justice comme les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

INDIVIDUALISATION DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Recueil de renseignements socio-éducatifs, mesure judiciaire d'investigation éducative, dossier unique de personnalité, la circulaire de politique pénale et éducative rappelle la nécessité d'évaluer chaque situation pour individualiser au mieux les réponses et les prises en charge. Cela repose, là encore, sur un partage de l'information efficace et un dialogue constant entre tous les professionnels de la justice saisis de la situation du mineur. Par note d'instruction du 10 février 2017, la DPJJ a également prévu la possibilité d'adapter les

prises en charge aux évolutions de la situation et des besoins et ressources du jeune et de sa famille. Dans le cadre du milieu ouvert, cela peut se décliner par exemple en une intensification de la présence éducative, un renforcement du parcours d'insertion, un soutien à la parentalité, une solution de relais en matière d'hébergement. Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'adaptabilité impliquent une institutionnalisation des partenariats et une capacité d'innovation et de création des professionnels de la PJJ.

UNE EXÉCUTION DES PEINES EFFECTIVE

Les objectifs de cohérence et de continuité des parcours des jeunes impliquent aussi une coordination entre les acteurs de la justice pénale des mineurs en aval de la condamnation. Cela passe par un dialogue soutenu entre le parquet et les juges des enfants faisant fonction de juges de l'application des peines. Les services de la PJJ sont également invités à se rapprocher des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) afin d'élaborer conjointement des protocoles de prises en charge permettant d'assurer un relais lors du passage à la majorité, à l'image de celui mis en place dans le Haut-Rhin. Explication.

« Travailler de concert le passage à la majorité »

Christine MARSON, directrice du service territorial éducatif de milieu ouvert du Haut-Rhin



et travaillant de concert le passage à la majorité sans rupture de suivi. Par ailleurs, le partage des informations sur la situation du jeune permet aux professionnels de la justice d'adapter les réponses, par une meilleure connaissance de la situation du jeune : personnalité, point d'intérêt, situation judiciaire et parcours, objectifs de la prise en charge, type d'aménagement de peine éventuel.

Qu'est-ce que cela favorise en matière d'exécution des peines ?

Nous avons formalisé un protocole avec le SPIP de Mulhouse qui concerne en particulier les mineurs détenus devenant majeurs pendant leur incarcération. Toutefois, un partenariat est aussi établi dans le cadre des suivis extérieurs. Ce protocole a pour objectif principal de faciliter le passage de relais entre la PJJ et le SPIP. La coordination entre les deux services peut aussi permettre une intervention plus rapide du SPIP en évitant une période de carence dans le suivi, en anticipant

Le lien entre l'éducateur fil rouge et le conseiller d'insertion et de probation (CPIP) facilite les choses. Dans le cadre d'un aménagement de peine, cela a, par exemple, permis d'anticiper l'accueil d'un jeune majeur en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, alors qu'il n'y avait plus de mandat pour permettre son placement dans une structure accueillant des mineurs. Ainsi, il n'y a pas eu de rupture dans le parcours. Il n'est pas rare, lors du premier rendez-vous au SPIP,

que le jeune soit accompagné par l'éducateur qui assurait jusqu'alors son suivi.

La coordination avec le SPIP permet aussi d'éviter des ruptures dans les démarches déjà entreprises en matière administrative ou d'insertion. Cela revêt une dimension d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de jeunes non accompagnés qui n'ont pas de papiers ou qui ne faisaient pas l'objet d'autres suivis éducatifs en milieu ouvert.

Et pour les mineurs accédant à la majorité pendant leur détention ?

Un tuilage est opéré entre l'éducateur PJJ référent et le CPIP. Il débute en amont de l'arrivée du détenu en quartier majeur et se poursuit avec un entretien commun avec le détenu lorsque celui-ci aura rejoint son nouveau quartier. Une fiche de liaison élaborée par la PJJ est également transmise au SPIP pour garantir la continuité de la prise en charge du jeune majeur.

GRAND-NORD

LE GOÛT DU NORD



Le grand concours culinaire annuel de la protection judiciaire de la jeunesse a eu lieu, pour la première fois, dans le Nord les 8 et 9 avril 2017. Le sucre sous toutes sous formes et une ambiance de fête foraine étaient au programme de cette 18^e édition.

Une trentaine d'équipes venues de toute la France ont réalisé une recette salée ou sucrée devant un jury de professionnels présidé par les chefs étoilés Jean-Pierre DARGENT (La Faisanderie à Arras) et Jean-Luc GERMOND (Le Sébastopol à Lille). Les jeunes ont eu la chance d'être parrainés par Florent LADEYN, révélation de l'émission Top Chef en 2013.



ILE-DE-FRANCE / OUTRE-MER | L'ART POUR TOUS

Une convention a été signée, le 8 février 2017, entre la direction inter-régionale Ile-de-France/Outre-mer, le pôle territorial de formation et le musée du Louvre, engagé depuis de nombreuses années auprès des publics les plus éloignés de la culture. Ce nouveau partenariat vient élargir l'offre de formation proposée aux professionnels franciliens.

Il vise à les familiariser avec les collections du musée et à les encourager à accompagner des groupes de jeunes. L'accord prévoit également une aide au montage de projets culturels avec le soutien des équipes du musée spécialisées dans la médiation culturelle auprès des publics dits empêchés.



GRAND-OUEST

MISE EN SITUATION

Début 2017, l'unité éducative d'hébergement collectif de Rouen a organisé deux journées d'action de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière. À travers des simulateurs, les jeunes ont expérimenté la sensation qu'éprouve un conducteur sous l'effet de l'alcool mais aussi le temps de réaction, l'espace et la durée de freinage, la distance et le temps total d'arrêt en fonction de la vitesse de circulation.

L'objectif est de développer des comportements responsables afin de combattre le sentiment d'invulnérabilité. L'éducation à la sécurité routière est une composante de la formation du citoyen, acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

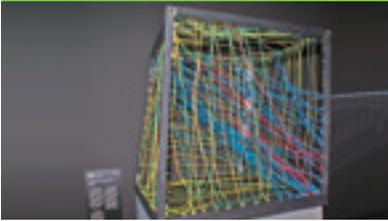
SUD-EST

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un panneau solaire a vu le jour dans les jardins du service éducatif en établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille.

Cela s'inscrit dans le cadre d'un projet, développé en partenariat avec l'Éducation nationale et l'administration pénitentiaire, visant à sensibiliser les mineurs aux questions environnementales et à leur faire découvrir les différents métiers de l'énergie durable. Les jeunes ont également visionné le film «Il était une fois la Terre» et ont réfléchi aux mesures permettant de lutter contre le réchauffement climatique lors d'un atelier ludopédagogique. Un beau moyen de réaliser des gestes citoyens concrets favorisant la solidarité, le respect et le partage !

GRAND-EST L'ART IMAGINÉ



Le 8 avril 2017, le service territorial éducatif de milieu ouvert a participé à l'exposition interactive « Un musée imaginé. Et si l'art disparaissait », au Centre Pompidou Metz.

Le concept : en 2052, l'art est menacé de disparition, quarante œuvres clés sont sauvegardées au sein d'un musée précaire que les visiteurs doivent, à travers leur propre expérience et leur mémoire, préserver pour les générations futures. Les jeunes se sont pris au jeu en remplaçant les œuvres par leur propres réinterprétations, en inscrivant un souvenir sur papier et en réalisant un court-métrage d'animation. Ce projet leur a permis d'apprendre à d'interpréter l'art en fonction de leurs émotions mais aussi de s'inscrire dans une démarche de transmission. L'occasion aussi de s'interroger sur la place de l'art dans la société et sur la nécessité de le préserver.

SUD-OUEST

« C'EST QUOI LA TOLÉRANCE ? »

Le 17 février 2017, Latifa IBN ZIATEN, mère d'Imad IBN ZIATEN, mort sous les balles de Mohamed MERAH en 2012, fondatrice de l'association IMAD pour la Jeunesse et la Paix, a rencontré une quinzaine de jeunes du centre éducatif fermé et de l'unité éducative de milieu ouvert d'Angoulême pour parler d'éducation et de tolérance. Latifa IBN ZIATEN a insisté sur sa foi en la jeunesse : « vous êtes l'avenir, la lumière, démarrez le moteur qui est en vous et vous avancerez... » et leur a fait part de son espoir de les voir devenir un jour des « ambassadeurs de la paix ».

CENTRE-EST | DANS L'OBJECTIF

L'unité éducative de milieu ouvert de Saint-Pierre-en-Faucigny de Haute-Savoie, a proposé à un groupe d'adolescents entre 15 et 17 ans un espace d'expression sur les préoccupations adolescentes et sur la construction d'une forme de lien entre enfance et âge adulte aux travers d'un atelier photographique.

L'objectif était appréhender les techniques et les fonctions de la photographie.

Au programme : découvertes d'images, réalisation de photos sur le thème des « lignes » et exposition des œuvres produites dans la médiathèque de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Le travail de l'un des mineurs participant a même été remarqué et sera présenté en juillet, dans les rues de Bonneville, dans le cadre de l'exposition « Arve ! Quai d'ART ! ».



SUD GARANTIR L'ACCÈS AU DROIT



Le 13 mars 2017, à la Maison des Avocats de Perpignan, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Pyrénées-Orientales et de l'Aude a signé une convention avec l'Ordre des avocats. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer l'accompagnement des mineurs par des avocats qui auront une vision globale des problématiques de leurs jeunes clients. Le barreau apporte son expertise en droit et la PJJ permet aux avocats de mieux appréhender le contexte, l'environnement afin de d'informer au mieux les mineurs faisant l'objet de décisions de justice.

GRAND-CENTRE ECHANGE EUROPÉEN

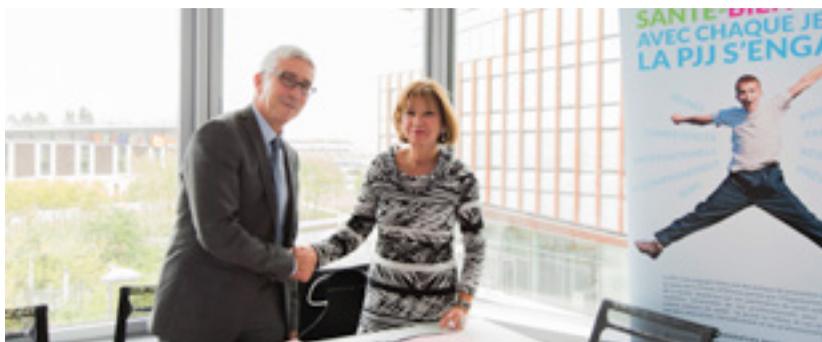
En février 2017, les professionnels de l'unité éducative d'activités de jour Saint-Jean-Le-Blanc d'Orléans ont accueilli une délégation de la région de Pardubice, en République Tchèque, afin de lui permettre de mieux appréhender les pratiques existantes en matière de protection des mineurs vulnérables. Étaient présents, le Vice-Président de la Région de Pardubice en charge des Affaires sociales, des agents de l'administration régionale en charge de la santé, des affaires sociales et de l'éducation, des directeurs de structures d'accueil de mineurs, un interprète et des représentants des services de la coopération internationale du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Au programme : visites d'ateliers, déjeuner au sein du restaurant d'application et échanges avec l'équipe éducative sur les différentes modalités de prise en charge proposées par la PJJ.



Installation de Michel GELF, directeur inter-régional Sud, par Madeleine MATHIEU, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, le 31 mars 2017 à Toulouse.

La 18^e édition des Parcours du goût s'est tenue les 8 et 9 avril 2017 à Saint-André-lez-Lille, dans le Nord.



Le 25 avril 2017, Madeleine MATHIEU, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, et Benoît VALLET, directeur général de la Santé (DGS), ont signé une convention cadre en faveur de la santé des jeunes sous protection judiciaire. Cet accord manifeste le soutien de la DGS à la démarche "PJJ promotrice de santé"

Christophe MILLESCAMPS, nouveau directeur inter-régional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre



Le 21 mars 2017, réception d'une délégation de la direction de la protection judiciaire de l'enfance égyptienne par Madeleine MATHIEU, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

DÉCOLLAGE IMMINENT !

Le 31 mars 2017, a eu lieu, au Sénat, le lancement officiel de la 21^e édition de la manifestation nationale « Rêves de gosse ». L'équipe organisatrice et les partenaires étaient rassemblés pour la présentation des 9 étapes du tour de France aérien.

« Rêves de gosse », fondée en 1996 par l'association *Les Chevaliers du ciel*, réunit pour un baptême de l'air des jeunes en situation de handicap, des scolaires et des jeunes pris en charge par la PJJ qui ont eu l'occasion de se rencontrer lors d'actions pédagogiques communes organisées tout au long de l'année. Ces échanges permettent aux jeunes de mieux se comprendre et d'apprendre à respecter l'autre. « *Ils s'enrichissent mutuellement de leurs différences et laissent au sol les entraves* » a souligné Jean-Yves GLÉMÉE, président de l'association.

Depuis 2004, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse apporte son concours à la réussite de la manifestation. Frédérique BOTELLA, adjointe à la sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation, a réaffirmé le soutien de l'institution pour « *cette démarche porteuse de valeurs éducatives et citoyennes* », qui « *offre la possibilité aux jeunes suivis par nos services de s'ouvrir aux autres, de se confronter aux différences et de se positionner en tant que citoyens responsables* ».

À chaque étape de ce tour de France aérien, un village d'animations est mis en place. Les jeunes pris en charge par la PJJ ont l'occasion d'y présenter leurs réalisations (peintures, sculptures, maquettes...) en attendant de pouvoir bénéficier d'un vol de découverte avec l'un des cent-cinquante pilotes bénévoles. Depuis 2013, l'association *Les Chevaliers du ciel* sollicite également les restaurants d'application de la PJJ pour la restauration des équipages le midi.

LES ÉTAPES

- 1 PERPIGNAN LE 26 MAI
- 2 BEAUNE LE 27 MAI
- 3 CHAMBLEY LE 28 MAI
- 4 VÉLIZY-VILLACOUBLAY LE 29 MAI
- 5 CHÂTEAUXROUX LE 30 MAI
- 6 VANNES LE 31 MAI
- 7 RORTHAIS MAULÉON LE 1 JUIN
- 8 AGEN LE 2 JUIN
- 9 TOULOUSE LE 3 JUIN

À vos agendas !

DU 15 AU 19 MAI 2017

45^e Challenge Michelet,
Dijon - Côte d'Or

DU 27 AU 29 JUIN 2017

17^{es} Rencontres Scène Jeunesse,
Viols-en-Laval - Hérault

26 AU 30 JUIN 2017

21^e Trophée Sport Aventure,
Valdeblore - Alpes-Maritimes

14 AVRIL 2017

Bulles en Fureur,
Rennes - Ille-et-Vilaine

3 ET 4 JUILLET 2017

10^{es} Assises nationales de la
protection de l'enfance
Palais des congrès - Paris

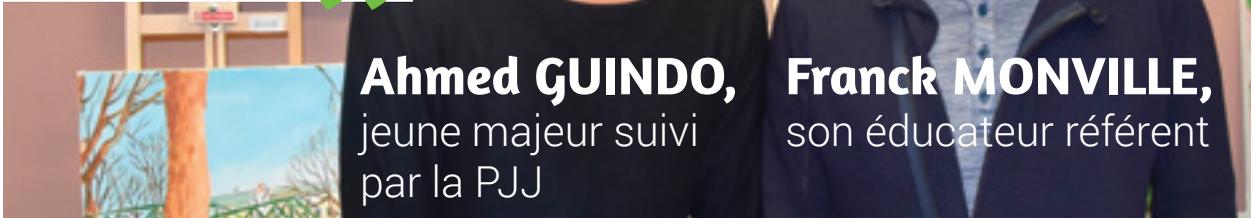


Dans l'oeil de PAVO





**Travailler
sur un projet
et le faire
aboutir**



Ahmed GUINDO,
jeune majeur suivi
par la PJJ

Franck MONVILLE,
son éducateur référent

AHMED GUINDO, ET FRANCK MONVILLE, NOUS PARLENT DU DISPOSITIF D'INSERTION « PASSERELLE VERS LE MONDE PROFESSIONNEL », UNE ILLUSTRATION DU PARTENARIAT DÉVELOPPÉ AVEC LES MISSIONS LOCALES.

Que permet cette « passerelle » vers l'insertion ?

Ahmed GUINDO : J'étais en bac pro commerce jusqu'en juin 2016. J'ai arrêté parce que cela ne me correspondait pas vraiment. J'avais envie de passer un CAP pour devenir électricien. J'ai recherché des contrats d'apprentissage mais je ne trouvais et je baissais les bras. Lorsque j'ai parlé de mon projet à mon éducateur, il m'a parlé de ce dispositif. On fait ensemble les démarches pour que je puisse participer à la première session qui commençait en novembre 2016. Cela m'a reboosté et m'a permis de vraiment travailler sur mon projet pour le faire aboutir. Pendant trois semaines, j'ai effectué des stages, participé à des ateliers pour m'informer sur les activités qui m'intéressent, pour voir ce qui me conviendrait le mieux. J'ai aussi rencontré des professionnels en entreprise.

“ça m'a reboosté”

En quoi cela consiste ?

Franck MONVILLE : Entre 10 et 12 jeunes suivis par les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert Nord et Sud parisiens participent à ce dispositif. Quatre sessions de trois semaines sont organisées par an. Le programme est complet et le rythme intensif. Nous travaillons en étroite collaboration avec un conseiller mission locale référent. Au cours des ateliers mis en place en partenariat avec la mission locale de Paris, les jeunes se sont exercés à la rédaction de cv et de lettres de motivation. Ils ont travaillé sur les savoir-faire et les savoir-être indispensables en entreprise. L'objectif est de les aider à définir les savoirs et aptitudes dont ils

disposent déjà et ceux qu'ils doivent acquérir pour parvenir aux métiers qu'ils souhaitent. Il faut ensuite déterminer les formations adaptées. Les adolescents ont également réalisé des tests de personnalité pour mieux se connaître. Ils ont participé à des ateliers sur la lutte contre les discriminations dans le monde professionnel et sur la citoyenneté avec, notamment, la visite de la maire du XX^e arrondissement de Paris et une rencontre avec un conseiller municipal. Une intervenante, directrice de casting pour la télévision, est venue animer des jeux de rôle et des actions de « théâtre forum » pour les préparer à la recherche de stages et aux entretiens de recrutement.

A.G. : J'ai fait deux stages en décembre 2016, dans des entreprises d'électricité générale. Ça s'est très bien passé. J'ai vraiment découvert les métiers du bâtiment et je suis certain de vouloir faire ça plus tard.

Quelle est la prochaine étape ?

A.G. : J'ai commencé un « parcours sécurisé » vers les métiers du second œuvre qui va se poursuivre jusqu'à ce que j'entre en centre de formation des apprentis en septembre prochain. Ensuite, j'espère trouver un travail dans ce domaine.

F.M. : Les « parcours sécurisés » sont mis en place par les missions locales afin d'offrir aux jeunes un accompagnement au long cours jusqu'à ce qu'ils intègrent la formation demandée. Il s'agit de les aider à préparer au mieux leur rentrée pour qu'ils débutent en confiance, encore plus motivés et déjà avec un employeur.